

EDF: le nouveau retard de Flamanville tourne à l'accident industriel

PAR MARTINE ORANGE
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 21 JUIN 2019



Chantier de l'EPR de Flamanville. © Reuters

Dans l'urgence, la direction d'EDF a convoqué un conseil d'administration extraordinaire jeudi soir pour faire le point sur l'EPR de Flamanville, dont le chantier risque d'être retardé jusqu'à fin 2022. La filière nucléaire française sombre au moment où le gouvernement veut imposer la désintégration d'EDF pour le réduire à un producteur nucléaire.

C'est l'état d'urgence à EDF. Dans la précipitation, la direction du groupe a décidé de convoquer jeudi 20 juin au soir un conseil d'administration extraordinaire. Dans la matinée, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a confirmé qu'EDF devra reprendre immédiatement huit soudures sur l'EPR de Flamanville (Manche).

Jusqu'au bout, EDF a pensé pouvoir différer au moins jusqu'en 2024 les réparations demandées par l'ASN depuis 2016. La direction du groupe public a invoqué le coût, l'excès de prudence de l'ASN, les risques pour la filière nucléaire, l'image de l'EPR. Mais l'autorité

de sûreté, lassée d'être baladée depuis des années, s'est montrée inflexible : les réparations doivent être faites immédiatement.



Chantier de l'EPR de Flamanville. © Reuters

Pour EDF, les dommages sont immenses. Pour l'EPR, les dégâts sont sans doute irréversibles : ce réacteur nucléaire, censé être la figure de l'excellence du nucléaire français, se révèle un fiasco absolu. À l'origine, la construction de Flamanville, commencée en 2007, devait être achevée en 2012 et l'ouvrage devait coûter 3,5 milliards d'euros. Avec les nouvelles réparations exigées par l'ASN, l'EPR ne sera sans doute pas terminé avant fin 2022. Son coût risque de dépasser les 12 milliards d'euros. Chaque mois de retard coûte 200 millions d'euros à EDF.

Mais les ennuis ne s'arrêtent pas là pour EDF. Avec ce nouveau retard, le décret d'autorisation de mise en service de l'EPR de Flamanville expire en 2020. Celui-ci avait déjà été remanié une fois pour faire face aux retards du chantier. Mais cette fois, il risque d'être difficile de réitérer la manœuvre. EDF pourrait devoir recommencer toute l'opération.

« C'est un problème qu'on connaissait de longue date. Mais la direction n'a rien préparé, ce n'est pourtant pas faute d'avoir été prévenue. Ils ont cru à leur bonne étoile », s'indigne un connaisseur du dossier.

Greenpeace critique l'attitude de la direction d'EDF à peu près dans les mêmes termes. *« EDF n'a cessé d'être dans le déni depuis 2013, en refusant de reconnaître l'existence de ce problème, puis en refusant la réparation, puis en voulant réparer après redémarrage ! Cette attitude scandaleuse au regard de la sûreté nucléaire, qui aboutit aujourd'hui à une décision sans appel de l'ASN, décrédibilise tout le programme EPR et la stratégie industrielle d'EDF »,* explique l'ONG dans un communiqué.

Lors de la discussion sur le lancement de deux EPR à Hinkley Point en Angleterre, les **ingénieurs avaient mis en garde** la direction d'EDF sur les risques posés à Flamanville. Aucun de leurs avertissements n'a été entendu, Jean-Bernard Lévy, avec le soutien actif d'Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie, ayant décidé de passer en force malgré la rébellion de tous les cadres et salariés du groupe.

Personne à ce stade ne sait quelles pourraient être les répercussions sur Hinkley Point, où EDF a déjà investi près de deux milliards d'euros. Mais elles pourraient être énormes, le groupe s'étant engagé à construire les deux EPR en à peine cinq ans. Un calendrier jugé impossible avant même les nouveaux déboires de Flamanville.

Cet accident nucléaire pour EDF arrive au moment même où le groupe se prépare à une grande réorganisation pour justement abandonner le statut de groupe électrique intégré afin de ne devenir qu'un fournisseur d'énergie nucléaire. Une réunion du comité européen du groupe s'est tenue le 19 juin, puis une réunion de l'intersyndicale le 20 juin, pour présenter le projet Hercule, censé redéfinir le périmètre et l'avenir de l'entreprise publique d'électricité.

Lors de ces réunions, le président d'EDF, Jean-Bernard Lévy, a dénié le mot scission. Il a encore moins aimé celui de démantèlement. Pourtant, c'est bien un démantèlement et une privatisation partielle d'EDF qui se dessinent, comme nous le révélions (**voir notre enquête**).

Officiellement, le débat reste ouvert et rien n'est arrêté. Pourtant, les syndicats ont la nette impression que rien n'a bougé par rapport aux grandes lignes de la réorganisation telle qu'elle a été présentée lors du conseil d'administration du 28 mai. Il s'agit toujours d'organiser la séparation des activités en deux grands blocs avec d'un côté une partie amont qui regrouperait les activités de production nucléaire et hydraulique du groupe, de l'autre une partie aval regroupant les réseaux, la distribution, les énergies renouvelables et les métiers de service.

Cette désintégration semble être le schéma retenu par le gouvernement de longue date. C'est en tout cas celle que préconisait déjà Emmanuel Macron, lorsqu'il était ministre de l'économie. « *Même si aujourd'hui l'État veut donner l'impression qu'il est en dehors de la discussion, il est bien là. D'ailleurs, Lévy ne s'en cache même pas. Il répète à tout instant : l'Élysée m'a dit, le gouvernement m'a dit* », rapporte un des participants.

C'est à partir de ce schéma que le gouvernement négocie aussi dans la plus grande opacité avec la commission européenne les obligations imposées à EDF au nom de la concurrence et de l'ouverture du marché de l'énergie. En contrepartie de la possibilité de pouvoir conserver les barrages (au moins les plus importants) dans le giron d'EDF – la France s'est engagée il y a plusieurs années à les ouvrir à la concurrence – et de pouvoir augmenter le prix de fourniture de l'ARENH (accès régulé à l'énergie nucléaire historique), le gouvernement propose que l'ensemble de la production nucléaire soit mis à la disposition de tous les fournisseurs dans les mêmes conditions. Le gouvernement propose aussi en compensation qu'EDF ouvre aux capitaux privés, voire privatise totalement ses activités aval.

Pour les quatre fédérations syndicales (CGT, CFDT, FO et CGC) d'EDF, tout ce qui trame est purement inadmissible. Le seul fait que le président de Total, qui se pose désormais comme un concurrent direct d'EDF, approuve à deux mains ce projet sonne pour eux comme un avertissement. Voir les banques d'affaires valoriser Enedis, l'activité de distribution d'EDF, à 40 milliards d'euros est pour eux comme un mauvais présage.

« *Ce sont des valorisations totalement délirantes. D'abord parce qu'Enedis n'appartient pas à EDF, il n'en est que le gestionnaire. Enedis appartient par la loi de 48 aux communes. Et je doute que les petites communes et les syndicats de communes soient d'accord pour lâcher un réseau de distribution public qui apporte l'électricité à tous* », commente un proche du dossier.

Les syndicats analysent tous ces chiffres et ces schémas comme un abandon du service public, de l'industrie, au profit d'une financiarisation accrue. La désintégration du groupe se traduira forcément par une destruction des effets d'échelle et de gestion qu'offre un système intégré, et par un surcoût entièrement à la charge des consommateurs. Un surcoût qui risque de s'alourdir si le gouvernement entend poursuivre son aventure dans le tout nucléaire, malgré la catastrophe de l'EPR, sans mettre de ressources en face, sans préparer la transition énergétique et l'avenir.

Décidés à se battre contre les projets gouvernementaux pour sauver le service public, les syndicats ont acté à l'issue de leur réunion une série d'actions à partir du

début de l'été. Un appel à la grève a même déjà été arrêté pour le 19 septembre. « *Mais EDF, ce n'est pas qu'un face-à-face entre la direction et les syndicats. EDF, c'est à tout le monde. Il serait bien que les élus, les citoyens s'emparent du débat. Pour l'instant, personne ne regarde le dossier, personne ne pose de questions* », s'inquiète François Dos Santos, secrétaire général adjoint du CCE EDF.

Cette indifférence pourrait rapidement se dissiper. Avec le nouveau retard de Flamanville, EDF entre dans des eaux tumultueuses. C'est toute la filière nucléaire qui est remise en cause.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.